COMMISSION SPORTIVE

PV93 SP22

PV téléphonique de la Commission Sportive du 20 novembre 2026

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Messieurs Mickaël ROMOJARO, et Thibault GUÉRIN

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 10h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Rappel concernant les modifications de rencontres :
Les rencontres doivent être disputées aux jours, horaires et lieux fixés conformément aux règlements en vigueur.
En cours de saison, toute demande de modification concernant la date, l'horaire ou le terrain doit être effectuée via le module prévu à cet effet dans Footclubs, ***au minimum 5 jours avant la rencontre, soit avant le mardi à 9h00 (jeudi 12h00 pour les catégories Jeunes).***
Passé ce délai, toute demande de modification devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du District, depuis l'adresse officielle du club, et être accompagnée de l'accord du club adverse.
À titre exceptionnel, une demande pourra être étudiée sans l'accord du club adverse uniquement en cas de force majeure dûment justifiée.
Attention : une demande de modification ne vaut pas homologation.
Tant que le District n'a pas officiellement validé la modification, la rencontre reste programmée à la date, à l'horaire et sur le terrain initialement fixé.
Par conséquent, tout match disputé à une autre date, à un autre horaire ou sur un autre terrain sans avoir été préalablement homologué par le District est susceptible de faire l'objet d'une non-homologation du résultat. La Commission compétente sera alors chargée de statuer sur les suites à donner.
Enfin, ***toute demande de report doit impérativement être motivée et justifiée****. À défaut de justification valable, la demande pourra être déclarée non recevable.*
Les catégories U13 Access R2 et U15 Access R2 ne sont pas autorisées à reporter leurs rencontres, *sauf lorsque le report est fixé au mercredi suivant la date initialement prévue.*

Match n° 79331837 du 21.11.2026 Sens FC 5 – SC Sénonais 1 U13 Access D2 Gp A
La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 21 novembre 2026 à 11h45 à Sens.

Match n° 79331888 du 21.11.2026 Champigny 1 - Villeneuve La Guyard 1 U13 Access D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Villeneuve la Guyard, par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 décembre 2026 à 10h00 à Champigny.

Match n° 79331887 du 21.11.2026 Sergines/Pont/St Sérotin 1 – Paron 3 U13 Access D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Sergines, Pont et St Sérotin,
- Donne ce match à jouer le 12 décembre 2026 à 10h00 à Sergines.

Match n° 79332365 du 21.11.2026 UCF 1 – Toucy/Diges P./Champignelles 1 U13 Access D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Charbuy Fleury, par courriel, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 novembre 2026 à 10h00 sur le terrain de Toucy.

Match n° 79337227 du 21.11.2026 Magny 1 – Monéteau 1 U13 Access D2 Gp E

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Magny,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 décembre 2026 à 10h00.

Match n° 79337997 du 21.11.2026 Héry 2 – Aillant 2 U13 Access D2 Gp F

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Héry, via Footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 novembre 2026 à 10h00 sur le terrain de Montholon.

Match n° 79341843 du 21.11.2026 Sergines/Pont/St Sérotin 1 – Migennes 1 U15 Access D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Sergines, Pont et St Sérotin,
- Demande aux clubs de s'entendre sur une date, la rencontre devant être jouée avant le 19 décembre 2026, réponse impérative pour lundi 30 novembre.

Match n° 79342092 du 21.11.2026 Coulanges/Courson/Andryes 1 – Toucy/DP/Champi 1 U15 Access D2 Gp C

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Coulanges,
- Demande aux clubs de s'entendre sur une date, la rencontre devant être jouée avant le 19 décembre 2026, réponse impérative pour lundi 30 novembre.

Match n° 55755683 du 21.11.2026 AJ Auxerre 2 – Paron 1 U15 Access R2

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'AJ Auxerre, via Footclubs, de modifier le lieu et l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 novembre 2026 à 12h30 sur le terrain de synthétique de l'Abbé DESCHAMPS.

Match n° 55755670 du 21.11.2026 Chablis 1 – Héry 1 U15 Access D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chablis, par courriel, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 novembre 2026 à 10h00 sur le terrain d'Héry.

Match 79342062 du 21.11.2026 St Georges 1 - Mont St Sulpice 1 - U15 Access D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal de la commune de St Georges interdisant l'utilisation de leurs installations et ce, depuis le mois de juillet,
- Compte tenu de l'absence de proposition de terrain de repli,
- Compte tenu de l'impossibilité pour le club adverse d'accueillir la rencontre en raison de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 12 décembre 2026 à 13h30 sur un terrain de repli,
- Le lieu du match est à trouver par le club de St Georges pour lundi 7 décembre 2026, date impérative,
- Si aucun terrain n'était défini à cette date, l'équipe de St Georges se verrait infligée la perte du match par pénalité.

Match n° 79342063 du 21.11.2026 AJ Auxerre 4 – Diges P./Toucy/Champignelles 2 U15 Access D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'AJ Auxerre, par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 décembre 2026 à 13h30.

Match n° 79693191 du 21.11.2026 Cerisiers/Malay 2 – Gurgy/Monéteau 1 U15 à 8

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Cerisiers
- Donne ce match à jouer le 5 décembre 2026 à 13h30 sur le terrain de Cerisiers.

Match n° 792121789 du 21.11.2026 Chevannes 1 – Gurgy 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 novembre 2026 à 14h30 sur le terrain de Charbuy.

Match n° 79121786 du 21.11.2026 St Fargeau 1 – Coulanges/Vermenton/Coulanges 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Fargeau,
- Compte tenu de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 12 décembre 2026 à 14h30 sur le terrain de Charbuy.

Match n° 79121790 du 21.11.2026 Magny 1 – UF Tonnerrois 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, de modifier le lieu et l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 novembre 2026 à 14h30 sur le terrain de Quarré les Tombes.

Match n° 55889610 du 22.11.2026 SC Sénonais 1 – Neuvy Sautour 1 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre à 12h00.

Match n° 55889609 du 22.11.2026 Malay le Grand 1 – Appoigny 3 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Malay le Grand, par courriel, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2026 à 12h00 sur le terrain synthétique d'Appoigny,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 16 mai 2027 à Malay le Grand.

Match n° 78848979 du 29.11.2026 UF Tonnerrois 2 – Chevannes 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 février 2027 à 14h30.

Match n° 79143737 du 22.11.2026 Cerisiers 2 – St Sérotin 1 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Cerisiers
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2026 à 12h00 sur le terrain de Cerisiers.

3. Forfait

Match 55755462 du 21.11.2026 Joigny 2 – UF Tonnerrois 2 U15 Access R2

La commission,

- Prend note du courriel du club de Joigny, via leur adresse officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre UF Tonnerrois 2,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Joigny 2 au bénéfice de l'équipe UF Tonnerrois 2,
- Score : Joigny 2= 0 but ; -1 point - UF Tonnerrois 2= 3 buts ; 3 points
- Amende de 80€ pour forfait déclaré jeunes au club de Joigny (amende 6.12).

Fin de la réunion : 11h00

Le Président

Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »